



D.2017.03.29.5.10

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 29 Mars 2017

5 - STRATEGIE MOBILITES**5.10 - COVOITURAGE : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE D'UN CHALLENGE COVOITURAGE INTER-ENTREPRISES**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 7.27 jusqu'au point 9.6 et du point 11.1 au point 11.5)
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M.Briand)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (à M.Grass à/c du point 3.1)	
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X	X (à M.André à/c du point 3.2)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 2.1 et jusqu'au point 3.3 inclus
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Démarche

Dans le cadre de la politique d'écomobilité portée par le SMTC, une des orientations porte sur le développement du covoiturage domicile-travail.

Ainsi, le SMTC a participé au projet Européen CHUMS (Changing Habits for Urban Sustainable Mobility Solutions) de mai 2014 à août 2016. Ce dispositif visait à accompagner les entreprises à mettre en place une semaine du covoiturage pour les trajets domicile-travail.

Devant le succès rencontré par cette opération (trente entreprises participantes sur les deux années et 25 000 employés concernés ainsi qu'une augmentation sensible du nombre d'inscrits au service de covoiturage du SMTC), le SMTC propose d'expérimenter un événementiel pour les établissements adhérents au service de covoiturage. L'objectif principal serait de faire gagner en visibilité le service de covoiturage du SMTC et de favoriser la progression du nombre d'inscrits dans les entreprises adhérentes en accompagnant ces dernières au changement modal de la voiture particulière vers le covoiturage domicile-travail.

A ce titre, le SMTC propose de mettre en place cet événementiel au mois d'octobre 2017.

Modalités de participation

Un règlement stipulant les modalités de participation est en cours d'élaboration.

Budget

Le budget estimatif du challenge de covoiturage 2017 est de 30 000,00 euros, dont :

- Coût Rh (1 stagiaire, 1 coordonnateur de projet, 1 conseiller en mobilité) : 20 000 euros.
- Coût kit communication à destination des entreprises participantes : 10 000 euros.

*

* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

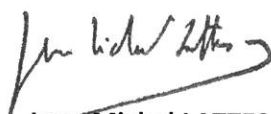
ARTICLE 1 : APPROUVE le principe d'expérimenter un challenge covoiturage inter-entreprises sur son ressort territorial.

ARTICLE 2 : PREND ACTE de la phase d'étude pour l'organisation de cet événement.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses sont inscrites au chapitre 011 du Budget 2017.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,


Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170405-20170329-5-10D- DE Date de télétransmission : 05/04/2017 Date de réception préfecture : 05/04/2017
